

Programme de la Formation

OPC / Ordonnancement - Pilotage - Coordination

3 jours soit 21 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'OPC est la mission d'ordonnancement d'une opération de construction et de coordination des différents corps d'état sur un chantier. Son objectif est de garantir au client la bonne organisation des travaux et les délais d'exécution.

La loi MOP a intégré la mission O.P.C dans l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre dite « normale ». Auparavant cette mission se situait en dehors des missions généralement commandées à la maîtrise d'œuvre.

L'OPC en tant que une mission à part entière, complémentaire de la mission de l'architecte et indispensable au bon déroulement du chantier dans le cas de marchés de travaux en lots séparé. Ainsi, le devoir de conseil de l'architecte vers son maître d'ouvrage l'oblige à adopter une position claire afin d'éviter la confusion des rôles.

La responsabilité de l'architecte étant nouvellement engagée, il est donc primordial qu'il en connaisse parfaitement ses prérogatives et ses limites.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Etre en capacité d'assurer la mission OPC, ses phases, et leur contenu.

PUBLIC CIBLE

Architectes, collaborateurs d'architectes, salariés, conducteur de travaux.

PRÉREQUIS

Une connaissance de la conduite de chantier est nécessaire.

Module

OPC / Ordonnancement - Pilotage - Coordination

3 jours soit 21 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Etre capable à l'issue du stage :

- d'établir une spécification par phase et un cahier des charges d'une mission OPC
- d'évaluer la charge et les moyens à mettre en œuvre
- de négocier le contenu d'une mission

FORMATEUR(S)

MOREAU FABRICE - Economie & Ingénierie du bâtiment

OUTILS PÉDAGOGIQUES

module 1

- **journée 1** :
théorie
- **journée 2** :
matin théorie
après-midi : exercice application sur projet personnel choisi par le formateur à partir de cas réels pratiques fournis par les stagiaires

- **exercice intersession en vue d'une appropriation**

module 2

- **journée 3 :**
matin : debriefing exercice intersession
après-midi : théorie – conclusion de stage

PROGRAMME

- Présentation générale : l'OPC – Définition réglementaire Quelles opérations ? Son rôle ? Pourquoi cette fonction ?

Comment est-il nommé ? Qui décide de faire appel à un coordonnateur OPC ? Intégré dans l'équipe de Maîtrise d'œuvre ? Marché public / Marché privé / Les seuils de consultation

A quel moment intervient-il ? Les différentes formes de contrat (études d'exemples concrets) / Comment est-il rétribué ?

La position de l'OPC par rapport aux différents intervenants de l'Acte de construction Maître d'Ouvrage / Architecte / Bureau de contrôle / Coordonnateur SPS

La responsabilité de l'OPC

Le Coordonnateur OPC en phase étude

- Au niveau études : Définition de l'organisation générale du projet Coordination générale des études Calendrier de l'opération • Préparation du dossier DCE : Elaboration du calendrier prévisionnel des travaux Incidence de la coordination sur la définition des travaux Lecture des pièces administratives par l'OPC
 - Choix des entreprises : Assistance au choix des entreprises

Le Coordonnateur OPC en phase de préparation de chantier et cellule de synthèse

Prise de connaissance des intervenants

Organisation générale des activités

Compte-rendu de coordination Planification des travaux

Gestion des déchets Etablissement des calendriers détaillés d'exécution

Calendrier financier

Eléments témoins

Cellule de synthèse des études d'exécution

Le Coordonnateur OPC en phase Exécution des travaux

Organisation générale des travaux

Contrôle des délais

Actualisation des calendriers

Création de la circulation des documents

Gestion des échantillons

Mise en place de mesures correctives

Relance

Rapport pour application des pénalités de retard

Le Coordonnateur OPC en phase d'Assistance lors des opérations de réception

Elaboration du calendrier des opérations de réception

Organisation des visites Suivi et contrôle des levées de réserves

Assistance pour la clôture financière de l'opération

Le Coordonnateur OPC en phase de période de parfait achèvement

Réunion sur site – définition des actions à mener

Suivi et contrôle des travaux de reprise

Conclusion – Débat – Questions diverses